

MAIRIE DE MOUZEUIL ST MARTIN

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 MAI 2024 A 20 H

L'An deux mil vingt-quatre, le treize du mois de mai à 20 h, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Anne-Marie COULON, Maire.

Date de convocation : 6 mai 2024

Présents : Anne-Marie COULON, Roger BERNARD, Laurence JOUINEAU, Nicolas FILLON, Nathalie FAIVRE, Marie-Béatrice SCHOETTEL, Colette LIGONNIERE, François MATUSIAK, Florence VERDON, Nathalie JOUNAULT, Dominique RIVIERE.

Pouvoirs : Jean BONIFACE a donné pouvoir à Roger BERNARD, Florence TARDE à Marie-Béatrice SCHOETTEL, Emie VEQUAUD à Nathalie FAIVRE, Sébastien BERLAND à Anne-Marie COULON.

Le quorum est atteint.

Colette LIGONNIERE est nommée secrétaire de séance.

En présence d'un élu de Pouillé, il est procédé au tirage des jurés d'assises pour 2025.

Madame le Maire ouvre la séance et accueille Dominique RIVIERE, conseiller municipal en remplacement de Marc TUDEAU, décédé.

Une minute de silence est observée à la mémoire de Marc TUDEAU.

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil les décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- Travaux à l'école : lot 4 Entreprise Guilbaud bâtiment : + 6849,36 € TTC. Lot 17 Entreprise Chaufféo (travaux AOP) : + 739,62 € TTC. Roger BERNARD explique que ces plus-values sont dûes au fait que la chape dans l'ancien réfectoire était prévue en béton avec du carrelage mais en raison d'un problème de solidité, elle sera en bois et recouverte d'un revêtement ; ces modifications entraineront des moins-value. Lot 5 Entreprise Thinon (charpente) : - 66,17 € TTC. Lot 8 Entreprise Serrurerie Luçonnaise (ouvertures) : - 889,20 € TTC.

- DPU (Droit de Prémption Urbain) : 3 échanges de parcelles concernant Jérémy, Frédéric et Cyril Turcot.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

- Arrêt du procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2024
- Signature d'une convention avec le SYDEV : opération d'éclairage
- Marché de travaux de rénovation du groupe scolaire : validation d'avenants
- Fixation d'un tarif de location de salle pour l'association MGA
- Prise de compétences coordination du réseau de lecture publique par la Communauté de Communes du Pays de Fontenay Vendée
- Acquisition d'un bien immobilier cadastré AM 240, sise 19 lotissement du Suro
- Délibération portant création d'emploi
- Restructuration du groupe scolaire : résiliation des marchés relatifs aux lots 6 et 7
- Questions diverses

Arrêt du procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité, arrête le procès-verbal de la séance du 11 avril 2024.

Signature d'une convention avec le Sydev : opération d'éclairage

Concerne la rue du Puydreau : 2 bornes lumineuses solaires. Total : 6500 € H.T. Reste à charge pour la commune : 4605 € H.T. Pas de modification budgétaire car une moins-value a été réalisée sur l'effacement de réseaux sur la route du Langon. Pour : 15.

Marché de travaux rénovation du groupe scolaire : validation d'avenants

Le montant de l'avenant étant supérieure à 5 % du marché, le conseil municipal doit délibérer.

Lot 12 (chape, carrelage, faïence) Société Caron : - 3191,64 € H.T. Revêtement souple dans la classe de l'ancien réfectoire à la place du carrelage. Pour : 15

Fixation d'un tarif de location de salle pour l'association MGA

L'association MGA loue actuellement la salle de St Martin 2 fois/semaine et souhaite mettre en place à partir de septembre des cours de pilates. Elle demande à la commune un tarif préférentiel pour cette 3ème location. Pour rappel, cette salle est louée à MGA, 15 € par séance du 1er novembre au 30 avril. Considérant que cette association a du personnel à rémunérer,

Fixation d'un tarif de location de salle pour l'association MGA

L'association MGA loue actuellement la salle de St Martin 2 fois/semaine et souhaite mettre en place à partir de septembre des cours de pilates. Elle demande à la commune un tarif préférentiel pour cette 3ème location. Pour rappel, cette salle est louée à MGA, 15 € par séance du 1er novembre au 30 avril. Considérant que cette association a du personnel à rémunérer, Madame le Maire propose de louer le 3ème créneau à 5 €. Pour : 15

Madame le Maire précise qu'un bilan sur les recettes et les dépenses de fonctionnement des deux salles (St Martin et le Vigneau) sera réalisé.

Prise de compétence coordination du réseau de lecture publique par la Communauté de Communes du Pays de Fontenay Vendée

Concerne toutes les bibliothèques de la communauté de communes afin de mutualiser les formations et les achats. Pour : 15

Acquisition d'un bien immobilier cadastré AM 240, sise 19 lotissement le Suro

L'acquisition de ce bien est destinée à la future Maison des Assistantes Maternelles (MAM). Ce bâtiment est prévue pour accueillir 3 assistantes maternelles et 12 enfants. Une assistante maternelle s'étant désistée, il est nécessaire d'obtenir une dérogation de la CAF pour l'octroi des subventions. La décision pour l'acquisition de ce bien est reportée en juin.

Délibération portant création d'emploi

Suite à un départ en retraite au 1er janvier 2025, Madame le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif, à temps plein, au 1er octobre 2024. Pour : 15

Restructuration du groupe scolaire : résiliation des marchés relatifs aux lots 6 et 7

Suite au redressement judiciaire de l'entreprise Lopez et à l'abandon de chantier dûment constaté par huissier, le Conseil Municipal décide de résilier les marchés des lots 6 (couvertures et bardages métalliques) et 7 (tuiles et ardoises, zinguerie).

Madame le Maire est autorisée à lancer une consultation sans publicité ni mise en concurrence préalables et à souscrire les marchés dans une limite de 35000 € pour chaque lot.

Questions diverses

Boulangerie : une réunion est prévue entre l'acheteur, le vendeur et le médiateur.

Café : une candidature a été retenue. Cette personne est actuellement en stage

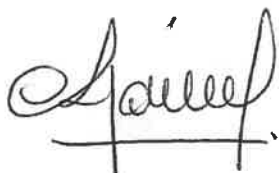
d'immersion. La date d'ouverture n'est pas encore connue.

Discussion sur l'ilot bâti rue du Stade. 2 possibilités : soit une destruction totale + construction de 5 logements neufs par des bailleurs sociaux ou destruction de la maison appartenant à la commune, revente de 2 maisons et construction de 3 logement neufs. Vote : 14 pour la 2ème solution et 1 abstention (Dominique Rivière)

Prochaine réunion le jeudi 6 juin.

La séance est levée à 22 h 15

Signature du secrétaire



Signature du Maire

